



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

**VILLE DE LE GRAU DU ROI
2021 – 2023**

ELEMENTS ATTENDUS POUR LA FORMALISATION :

- **VOLET 1 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**
- **VOLET 2 - LABELLISATION PLAN MERCREDI**

Préambule

Le décret du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, en répartissant notamment les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées.

Cette modification de l'organisation de la semaine scolaire impacte les rythmes de la vie des enfants, mais aussi l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. L'un des enjeux de cette réforme est donc de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs, formalisé dans un projet éducatif territorial.

Le PEDT permet de mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire.

Cela concerne :

- Les enfants dès la petite enfance,
- Les élèves de la maternelle jusqu'au lycée
- Les jeunes quel que soit leur situation

Le projet éducatif local proposait une politique globale à l'échelle de la commune. Il mobilisait l'ensemble des acteurs institutionnels (*l'état, collectivités territoriales, CAF, direction départementale de la cohésion sociale*).

Il avait pour objectif de mettre en œuvre la cohésion éducative en direction des enfants de la commune sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Notre projet éducatif aspirait à élargir son champ d'action au travers d'une politique jeunesse des 18 – 25 ans.

Il traduisait la réelle volonté politique des élus d'impulser une dynamique collective afin d'améliorer de manière durable, la situation des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie et d'énoncer les valeurs à respecter et les objectifs prioritaires à traduire en actions pour la réussite de tous.

Comme le précisait le décret d'application, la municipalité a la volonté favoriser la concertation et d'impliquer les enseignants des trois écoles, les différentes associations de parents d'élèves, les intervenants.

Un comité de pilotage rassemblant les différents acteurs évoluant dans le domaine de l'enfance a été mis en place. Des réunions techniques de concertation, et de travail ont été organisées.

Le travail engagé aujourd'hui s'inscrit dans une volonté de poursuivre les missions déjà mises en œuvre.

L'accent sera mis sur le partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, sur la dimension de partage et de respect en s'appuyant sur la communication et sur la mise en avant des compétences de chacun.

Ce travail se déroulera sur une période de trois ans, et fera l'objet d'une évaluation à chaque niveau des responsabilités.

Le pôle enfance/jeunesse porteur de ce projet assure le suivi des actions dans toutes ses dimensions. Il est aujourd'hui représentatif d'une volonté politique de poursuivre l'offre en direction des familles.

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
Durée de validité	5
Coordonnées des correspondants	5
Composition de la structure de pilotage	5
Comité de pilotage	5
Comité technique	5
Modalités de pilotage du projet (fréquence et périodicité des réunions)	5
Identité et coordonnées du coordonnateur	7
Périmètre territorial du projet	7
Le territoire concerné	7
Les structures	8
Autres Structures	8
DIAGNOSTIC PREALABLE	9
Effectif des enfants scolarisés et pris en charge dans les dispositifs petite-enfance	9
Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du projet	9
Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le projet	10
Besoins éducatifs et difficultés rencontrées en temps extra scolaires et périscolaires	11
Spécificités des demandes liées à l'activité économique saisonnière	11
Manque de projection des jeunes et des familles sur leur avenir hors du territoire	11
Un phénomène de repli sur soi	11
Déficit du Vivre Ensemble et lutte contre la violence	11
Difficultés de certaines familles dans leur relation avec leurs enfants et/ou les établissements scolaires.	11
Les publics sont dans une démarche de consommation plus que de participation.	12
DÉFINITION DU PEdT	12
Ambition	12
Publics visés	12
Les principes de notre démarche de projet	13
Objectifs partagés	13
Objectifs transversaux	14
Les projets liés aux actions	14
Les dispositifs mis en place	15

Dispositif à destination des enfants de moins de 3 ans	15
Dispositif à destination des enfants entre 3 et 12 ans	16
Le repas et le goûter sur ces temps	18
Dispositif à destination des jeunes ados et préado	18
La Start et ses outils	18
Les autres dispositifs en lien avec le PEdT	19
Les relais dans le champ du handicap	20
La communication entre les acteurs et le public :	20
Impacts attendus	21
Les critères d'évaluation	21
SIGNATAIRES DU PROJET	21
VOLET LABELLISATION PLAN MERCREDI	22

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Durée de validité

Nous nous engageons sur une durée de trois ans de 2021 à 2023.

Coordonnées des correspondants

Collectivité territoriale porteuse du projet : ville de Le grau du Roi
M. Robert CRAUSTE Maire et Président du CCAS

Nom des élus en charge du dossier :	Mme Françoise Lautrec
Fonction	Maire adjointe, déléguée à la Cohésion Sociale et à l'égalité homme/femme, Vice-Présidente du CCAS
Adresse	Hôtel de ville, Place de la libération, 30240 Le Grau du Roi
Téléphone	04.66.53.98.10
Adresse électronique	f.lautrec@ville-legrauduroi.fr

4 conseillers municipaux sont également rattachés au suivi spécifique du PEDT dans le cadre de leur délégation :

- **Chantal BERTRAND** : Déléguée à l'enfance et la jeunesse, aux accueils de loisirs, petite enfance, à Monalisa, au lien intergénérationnel.
- **Roseline BRUNETTI** : Déléguée à la famille, à l'animation sociale, à la santé
- **Marise DEVEZE** : Déléguée à la vie scolaire, au logement
- **Pierre DEUSA** : Délégué à la sécurité dans les écoles

Composition de la structure de pilotage

Comité de pilotage

Il est composé des élu(e)s, l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription ou de son représentant, des représentants des organismes institutionnels (CAF, MSA, SEJES) d'un des deux directeurs du Centre Communal d'Action Sociale, de la coordonnatrice, des représentants de parents d'élèves.

Comité technique

Il est composé de techniciens des différents services de la collectivité (service animation, scolarité, petite enfance, école de musique) associés aux directeurs d'établissements scolaires, des associations.

Modalités de pilotage du projet (fréquence et périodicité des réunions)

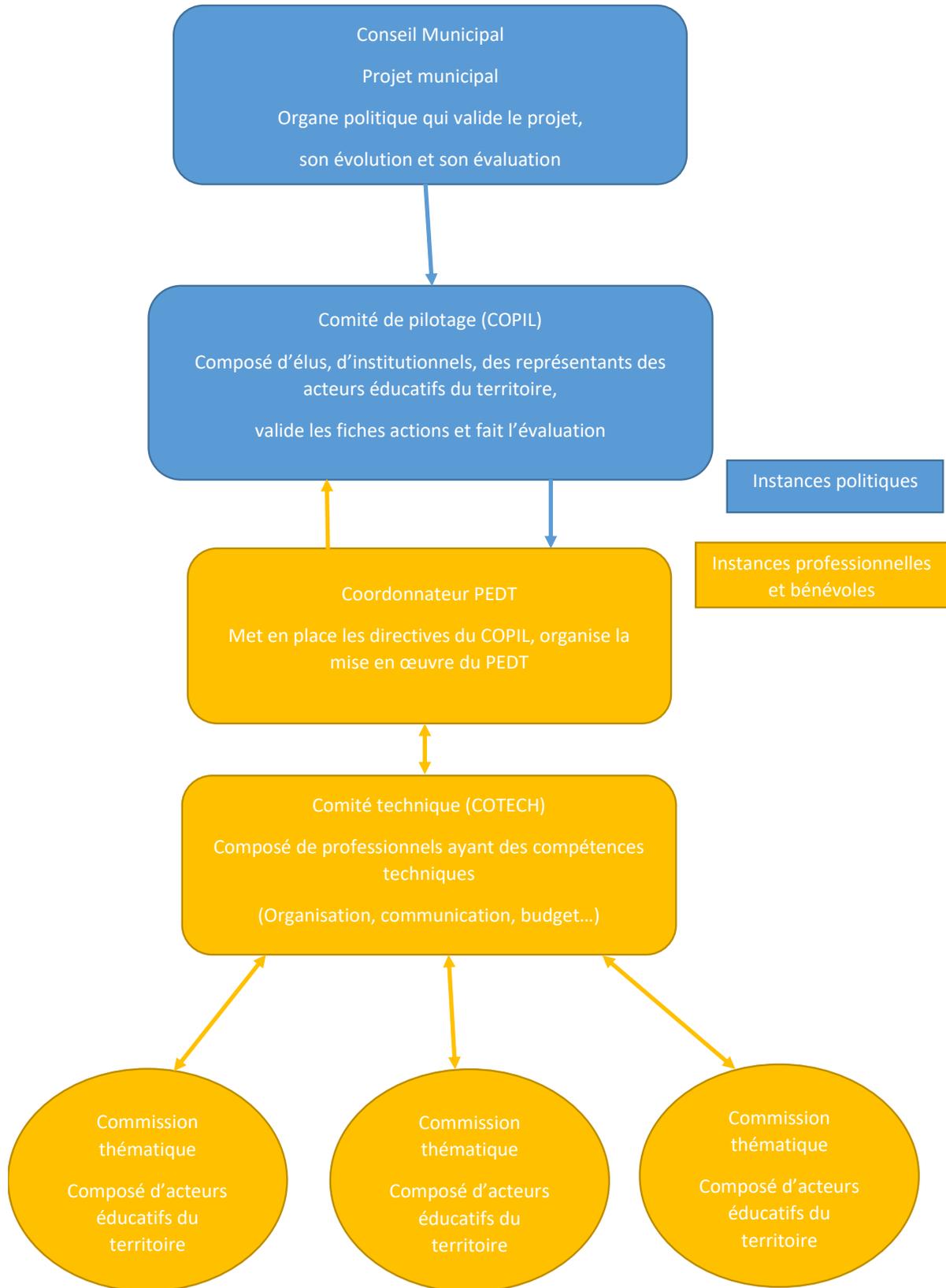
Des commissions thématiques seront mises en place en fonction des orientations du PEDT et des sensibilités des acteurs, (Exemple : travail collaboratif pour la préparation de l'évaluation du projet). Elles ont pour mission de s'approprier le PEDT et de définir des projets transversaux.

Le comité technique se réunira selon les projets tout au long des années, avec un minimum de 4 fois par an. C'est une instance de suivi et d'échange sur les projets soumis par les commissions thématiques et à soumettre au comité de pilotage.

Le comité de pilotage sera réuni au minimum 2 fois par an afin de suivre l'évolution du PEDT et en validant les projets soumis.

L'objectif prioritaire reste que chaque acteur puisse apporter sa connaissance du public cible et communiquer sur ces actions mises en place, avec le PEDT comme socle.

Cette comitologie permet de faire vivre le PEDT sur les 3 années à venir et de l'adapter au besoin et aux évolutions.



Identité et coordonnées du coordonnateur

Nom de la coordonnatrice :	Mme Mélanie Castanet
Adresse	Allée Victor Hugo 30240 Le Grau du Roi
Téléphone	04.66.53.98.10
Adresse électronique	m.castanet@ville-legrauduroi.fr

Périmètre territorial du projet

Le territoire concerné

Le Grau du Roi.

Le Grau du Roi se situe dans la région Occitanie Pyrénées Méditerranée, seule commune du littoral Gardois à environ 45 kilomètres de Nîmes et de son agglomération. Elle est limitrophe de la commune de la Grande Motte à l'ouest (département de l'Hérault) et voisine avec Saint Laurent d'Aigouze au nord, Aigues Mortes à l'est. Elle dépend du canton d'Aigues Mortes et de la Communauté de communes Terre de Camargue. Elle n'est pas située en zone prioritaire d'éducation.

La ville du Grau du Roi s'étend sur 54 730 hectares (0,94 % de la superficie du département du Gard) avec le plus grand port de plaisance d'Europe, et le premier port de pêche de la Méditerranée française. Peuplée de 8517 Gaulens et Gaulennes (INSEE 2017) et reconnue pour une ville de 40 000 habitants du fait de la population estivale, elle vit au rythme des coutumes taurines, des traditions gardiennes, des joutes languedociennes et de l'activité touristique.

La commune possède un grand site naturel de France : la Plage de l'Espiguette, 10 km de sable fin
Enfin la commune s'appuie sur trois leviers économiques principaux : le tourisme, la pêche et le nautisme.

Quelques données démographique et sociologique :

Les 8 517 habitants sont en majorité des personnes âgées. Ils sont très âgés, plutôt propriétaires de leur logement (57 %) et ont des petits revenus (22 700 € par ménage contre 23 500 € pour les communes voisines). La commune est animée (0,4 restaurants, cafés et bars tous les 100m) et il y a des commerçants (1,4 tous les 100m). On y trouve une très grande majorité de résidences secondaires (81 %).

Les structures

- La petite enfance :
 - 2 structures multi accueil
 - 1 Relais Parents-Assistants Maternels sur les communes de l'intercommunalité
- Les établissements scolaires :
 - 1 école primaire publique de 14 classes + 1 ULIS
 - 1 école maternelle publique de 4 classes (centre-ville)
 - 1 école maternelle publique de 3 classes (secteur Port-Camargue)
 - 1 dispositif de scolarisation de moins de 3 ans (secteur Port-Camargue)
 - 1 collège privé
 - 1 collège public de secteur est à Aigues-Mortes et le lycée à Milhaud.
- La jeunesse :
 - 1 centre de loisirs primaire (maternel et élémentaire)
 - 3 Accueils de Loisirs Périscolaires
 - 1 étude dirigée
 - La Start : Structure d'accompagnement et de relai pour tous les jeunes qui comprend un dispositif d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens (CLAS) ; un Lieu d'Écoute Adolescent (LEA) ; un service prestation jeunes (Union Des Jeunes) ;
 - Le Conseil Municipal des Jeunes volontaires (CMJV) ;
- Les équipements sportifs :
 - 1 Palais des Sports avec 1 gymnase, 1 dojo, 1 salle de musculation, 1 salle de danse.
 - 2 terrains de football
 - 1 terrain de hat-trick
 - 1 plateau sportif avec une piste d'athlétisme et un skate park
 - 2 clubs de tennis (centre-ville et Port Camargue)
 - 1 base nautique intercommunale : aviron et kayak
 - 1 école de mer
 - 1 piscine intercommunale
 - 1 plage adaptée au handicap
 - Plages
- Les équipements culturels :
 - La bibliothèque intercommunale (dans le Palais des Sports et de la Culture)
 - L'école de musique et de théâtre (dans le Palais des Sports et de la culture)
 - Le théâtre : espace Jean Pierre Cassel (Palais des Sports et de la Culture (jauge de 400 personnes)
 - La Villa Parry (lieu d'expositions peintures et sculptures)
 - Le Seaquarium
 - Le cinéma privé
- Les structures de loisirs :
 - 9 aires de jeux (ludo park) réparties dans la ville
 - 2 parcs d'attractions privés

Autres Structures

- 229 associations culturelles, artistiques et sportives
- Association SILOE, espace de vie sociale
- Etablissement médico-social Les Aigues Marines
- 1 EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- Les arènes
- Le CESMED

DIAGNOSTIC PREALABLE

Effectif des enfants scolarisés et pris en charge dans les dispositifs petite-enfance

Les enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire :

Nombre d'enfants accueillis en 2019/2020 ¹:

- Ecole Eric Tabarly : 79 enfants *
- Ecole Eugénie Deleuze : 89 enfants
- Ecole André Quet : 360 enfants

Avec un total de 528 enfants.

A titre indicatif, les enfants non scolarisés peuvent être accueillis selon les effectifs suivant :

- Les Moussaillons : 23 places effectives,
- Les Péquelets : 35 places effectives,
- Le RPAM : la capacité d'accueil maximum est de 52 places pour 17 assistants maternels sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue (des enfants résidant hors de la commune peuvent être accueillis par ces professionnels).

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du projet

La commune du Grau du Roi est la seule façade maritime du Gard.

Un vaste territoire ancré dans les traditions....

- ✓ De Camargue avec sa faune (chevaux, taureaux, flamants roses...), sa flore (saladelle, oyat, tamaris, salicorne...) et son environnement caractéristique comme les Salins du Midi... ;
- ✓ Du littoral avec son port de pêche, ses plages et plus spécifiquement les plages de l'Espiguette labellisées Natura 2000 et Port Camargue le plus grand port de plaisance en Europe ;
- ✓ Touristique avec sa population multipliée par 10 durant la période estivale et une économie locale qui génère une activité saisonnière ;
- ✓ De traditions camarguaises (taurine et gardiane), avec les joutes languedociennes et les fêtes traditionnelles (Défi Port de Pêche, Fête de la Saint Pierre, Fête votives etc...).

Une dynamique de changement....

Le futur projet d'aménagement urbain Eco quartier Méditerranéen : « La réalité du Grau-du-Roi offre un potentiel incroyable dans un système territorial ouvert. ». Le diagnostic et les enjeux majeurs du projet devraient avancer des hypothèses pour que la ville durable fonctionne.

Une intercommunalité présente...

Les équipements de l'intercommunalité positionnés sur le Grau du Roi sont des atouts singuliers pour étayer une politique enfance-jeunesse ambitieuse : la base nautique canoë Kayak, l'école de voile, piscine et le réseau de lecture publique.

L'intercommunalité porte le label Lire et faire lire « Mon interco aime lire et faire lire » qui s'engage à développer l'action des bénévoles de l'association sur le territoire pour permettre aux enfants de découvrir le plaisir de la lecture et du conte.

Elle gère la restauration scolaire sur le territoire. Chaque jour, 1 300 repas sont cuisinés et servis dans les 7 restaurants scolaires intercommunaux. Menus équilibrés et variés, produits de qualité, recettes cuisinées



« maison », éveil aux goûts, hygiène stricte, lutte anti-gaspi... sont les principaux ingrédients d'une restauration collective de qualité.

De la recherche vers le progrès....

- Un Centre de recherche scientifique médicale au CHU
- ENTAV : recherches scientifiques en agronomie et viticulture

Une mixité sociale prise en compte....

Sur la commune se trouve également un large panel de structures pouvant permettre la mixité des publics : plages et handi plage, L'EPHAD, les Aigues marines, Siloé, le CESMed ...

Le Centre d'Etudes et de Sauvegarde des Tortues Marines de Méditerranée :

Le CESMed, créé en 2003 à l'initiative du Seaquarium et hébergé par celui-ci (au Grau du Roi), est une association (loi 1901) à but non lucratif.

Depuis le 18 juin 2007, le CESMed est officiellement reconnu comme centre de soins des tortues marines sur le littoral méditerranéen français. Il s'agit du seul établissement de ce type dans cette zone géographique.

Ses missions principales consistent à accueillir, soigner et étudier les tortues blessées et/ou victimes d'un échouage ou d'une capture accidentelle dans les filets de pêche. Par ailleurs, en tant que membre du Réseau des Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF), le CESMed est habilité à relâcher ces animaux en mer lorsque leur état le permet.



L'insertion professionnelle...

SILOE :

Si la vocation première de l'association est bien de mener des actions pour l'insertion sociale et professionnelle, celle-ci s'est toujours accompagnée d'un travail d'insertion culturelle pour permettre aux publics concernés de « s'enraciner » dans une culture locale et populaire, celle des milieux lagunaires et maritimes.



L'association, qui a l'agrément Espace de vie social, entretient un ancrage local intéressant au Grau-du-Roi, en encourageant l'émergence de projets en partenariat avec les pensionnaires de la maison d'accueil spécialisé d'une part, et les scientifiques du Seaquarium d'autre part.

Des bénévoles actifs...

Du fait du grand nombre de personnes âgées de plus de 60 ans avec du temps libre, il existe un vivier de personnes bénévoles volontaires, dynamiques et impliquées dans les dispositifs et milieu associatif.

Un engagement volontaire....

Des services civiques (16/25 ans) mobilisés face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux qui pourront murir leur esprit critique, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre projet d'avenir.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le projet

Les transports

Il existe un dispositif de transport scolaire sur la ville. Il est complexe (5 lignes) et très coûteux en raison de l'étendue du territoire. Enfin d'énormes efforts s'avèrent nécessaires pour réaliser un équilibre entre l'offre et la demande de transport dans l'espace urbain, d'ailleurs, une réflexion est en cours pour faciliter le transport doux (déplacement en vélo, mise en place de navette avec des parkings...).

En ce qui concerne les dessertes vers les autres communes du Gard et de l'Hérault, le trafic reste léger (que ce soit les bus ou le train). Il s'accroît durant la période estivale. Les trajets sont longs et impliquent souvent des correspondances.

Or, les transports jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social des villes et permettent aux jeunes de pouvoir avoir accès à d'autres infrastructures en matière de santé, de scolarité ou d'emploi...

Les partenaires

Du fait de l'éloignement géographique du territoire, la présence physique des partenaires institutionnels et d'autres professionnels reste ponctuelle. Sur la question de la parentalité, par exemple, nous n'avons que peu de relais en dehors de l'offre de service de la collectivité.

Les locaux

Il existe sur la commune un déficit de locaux adaptés pour recevoir des publics que ce soit pour des consultations avec des professionnels médico- sociaux ou des animations en groupe. Un travail d'optimisation des salles est en cours avec des rénovations et des aménagements afin de recevoir du public et améliorer l'accès de ces locaux.

Besoins éducatifs et difficultés rencontrées en temps extra scolaires et périscolaires

Au travers des quatre dernières années de fonctionnement, nous avons pu relever des besoins ou des attentes à prendre en compte dans la globalité de la politique enfance jeunesse du territoire :

Des spécificités des demandes liées à l'activité économique saisonnière

L'un des principaux moteurs économiques de la station balnéaire est en lien avec le tourisme. Cela implique une saisonnalité dans la vie graulenne qui se traduit par une population multipliée jusqu'à 11 pendant la saison estivale. C'est en même temps une source d'emploi pour une partie de la population. En parallèle, cette activité saisonnière engendre un besoin singulier de garde en horaires atypiques qu'il est difficile de mettre en œuvre.

Un manque de projection des jeunes et des familles sur leur avenir hors du territoire

Nous constatons que 25% de la population des 15/24 ans n'est ni en formation, ni en situation d'emploi et disparaît des dispositifs jeunesse. Ils vivent chez leurs parents et ne réalisent pas leur avenir ailleurs. La grande difficulté serait de partir du territoire soit par peur de l'inconnu, soit par attachement familial, soit par difficulté financière.

Un phénomène de repli sur soi

La crise sanitaire et les confinements successifs ont amené à une diminution sévère de nos relations sociales et la prise de contact avec l'extérieur. Le phénomène de repli sur soi déjà existant dans certaines familles, s'est donc accentué (phobies sociales, phobies scolaires, addictions aux jeux vidéo ou aux drogues...). Des sentiments de solitude et d'impuissance grandissent en même temps que la peur de ne pas trouver sa place dans la société et sont difficiles à effacer par la suite. Le processus pour sortir de cette crise est long mais pas impossible si la personne est accompagnée pour renouer avec le goût des autres.

Un déficit du Vivre Ensemble et une lutte contre la violence

Dans tous les espaces collectifs encadrés ou spontanés nous avons pu constater des tensions, des violences verbales et physiques qui nuisent au principe même du Vivre Ensemble.

Les professionnels ont pu remarquer également des dégradations faites dans les locaux où sont accueillis les enfants et les jeunes.

Des difficultés de certaines familles dans leur relation avec leurs enfants et/ou les établissements scolaires.

Les acteurs Jeunesse ont, à plusieurs reprises, fait part du manque sur le territoire d'accompagnement individuel et collectif pour les enfants, les adolescents et les parents en situation de détresse, de mal-être ou de conflit. C'est à ce titre que des dispositifs ont émergé mais n'arrivent plus à répondre de manière satisfaisante à tous les besoins des usagers du fait de la demande grandissante. L'existence d'une fracture avec le monde qui les entoure est bien réelle. Le dialogue est complexe et à deux vitesses pour des générations qui grandissent plus vite dans un monde qui change également plus vite.

De plus, la confrontation du jeune et de sa famille dans le cadre de la réussite scolaire provoque parfois une fracture encore plus importante. Un manque de confiance dans les professionnels, un sentiment d'impuissance face à l'échec scolaire ne permet pas à l'enfant qui va vers l'adolescence de trouver des repères et à la famille de l'accompagner. La communication avec les parents est souvent complexe avec la barrière de la langue, actuellement réglée grâce au réseau de partenaires dans les structures.

Des publics dans une démarche de consommation plus que de participation.

Les inscriptions sur les activités extra scolaires relèvent souvent soit d'un besoin exclusif de garde, soit d'un choix consumériste guidé par les activités proposées. Cela occulte le travail pédagogique des équipes en direction des enfants. Enfin certains choix de non fréquentation relèvent d'une difficulté financière des familles (centre de loisirs notamment).

DÉFINITION DU PEdT

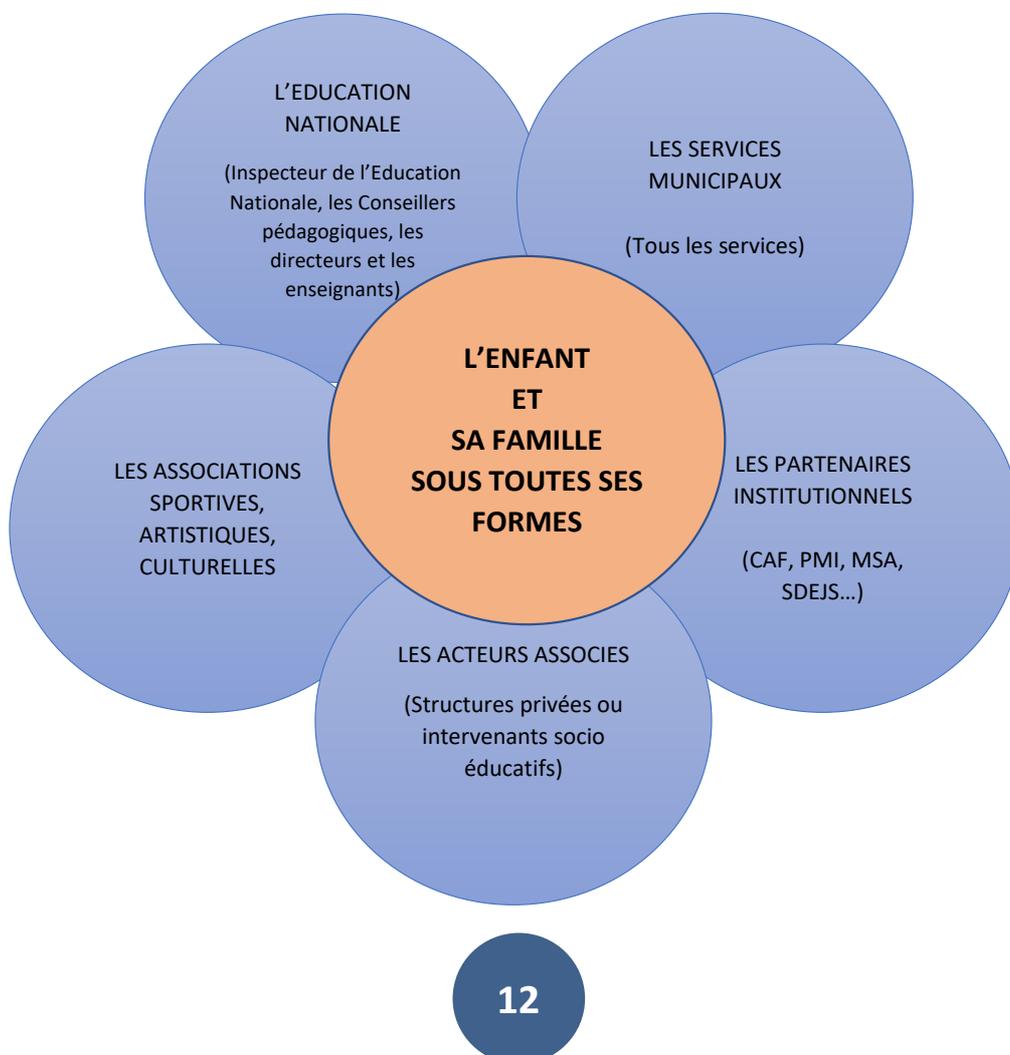
Ambition

L'ambition est de mobiliser l'ensemble de la population autour de l'éducation de chacun, quelles que soient les origines sociales et culturelles, au travers d'actions générationnelles et intergénérationnelles.

Publics visés

Les publics visés sont les mêmes que ceux de l'ancien PEdT : ils sont constitués par l'ensemble de la population à travers une mission d'éducation permanente qui se manifeste par tout type de projet autour de différentes thématiques, mettant au centre l'enfant et sa famille.

L'éducation est à double sens, tantôt des enfants vers les adultes, tantôt des adultes vers les enfants.



Les principes de notre démarche de projet

L'adhésion de tous les professionnels : Le partenariat entre les acteurs est une idée forte afin de co-construire ensemble et de partager les projets vers un but commun.

La communication des actions : l'accès à la l'information liée aux actions mises en place entre les professionnels et les usagers est importante pour que chacun trouve sa place.

La connaissance du public : Afin de répondre ou mieux aux besoins du public, une montée en compétence de l'ensemble des acteurs est nécessaire soit par des analyses de pratique, soit par de la formation.

La coordination des actions : Le travail en réseau permettra d'orienter de façon cohérente les acteurs vers la prestation ou le professionnel qui pourra répondre de manière plus optimale à ses besoins. Mise en place de passerelle entre les structures.

L'accueil des usagers : Les temps d'échanges qui peuvent se développer sur des temps formels et informels permettent d'instaurer des liens de confiance qui permettront aux parents d'être serein, à l'enfant ou au jeune de pouvoir s'exprimer librement, au professionnel d'être reconnu dans sa mission.
Favoriser l'écoute active, la reformulation et le développement

Objectifs partagés

Les 3 orientations retenues sont :



Objectifs transversaux

- Faciliter la communication et l'information entre les professionnels
- Cultiver le plaisir de la curiosité intellectuelle
- Permettre l'accessibilité pour tous
- S'ouvrir sur le monde
- Faciliter l'accès à la formation pour les professionnels
- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire
- Développer les actions intergénérationnelles et des passerelles entre les structures

Les projets liés aux actions

Le projet d'école :

Référence : Code de l'éducation (2005)

Le **projet d'école** ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. C'est un outil de référence pour les équipes d'enseignants ainsi que pour les acteurs s'inscrivant dans une démarche d'instruction dans le cadre de l'école (intervenant en langue étrangères, dans l'apprentissage du numérique, dans le sport ou dans la pratique culturelle) qui sert d'espace d'initiative pour faciliter la réussite de tous les élèves et répondre à leurs besoins.

- En lien avec les parcours de l'élève :

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Des objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours sont fixés. Un guide présente les principes et l'organisation du parcours pour un élève.

Le parcours éducatif de santé

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Le parcours citoyen de l'élève

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Il fait l'objet d'une circulaire, publiée le 23 juin 2016, qui en précise les grands objectifs ainsi que les modalités de pilotage et de mise en œuvre.

Le projet pédagogique :

Référence : Code de l'action sociale et des familles (2002)

Document réalisé par l'équipe d'animation et piloté par le responsable. Le responsable met en œuvre le projet éducatif de territoire et précise les conditions de réalisations dans le projet pédagogique. Il est à la fois une ambition une projection et aussi une réalité à venir avec un plan d'action.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis pour mettre en corrélation les besoins de l'enfant à cet âge.

Il comprend : la description du centre, les objectifs généraux, les priorités éducatives (rappel PP), organisation, fonctionnement de la structure et de l'équipe.

Le projet d'animation :

Il s'inscrit dans le projet pédagogique. Il présente très concrètement les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs posés par le projet pédagogique.

Il comprend : le nom, les objectifs, le public, l'échéancier, le lieu, le mode d'organisation (prépa et com, budget), le mode d'évaluation.

Ce projet est spécifique à une tranche d'âge, un secteur ou à un séjour.

Le projet de cycle d'EPS (Education Physique et Sportive) :

C'est un outil articulé sur les priorités de l'établissement. Cette activité permet de participer aux priorités éducatives décrites dans le projet d'école en transversalité tout en développant des techniques d'éducation physique et sportive pour les élèves.

Le projet pédagogique des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) :

Référence : Code de la santé publique (2010)

Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui comprend les éléments d'un projet éducatif et social :

- 1°- Un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;
- 2°- Un projet social, précisant notamment les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'article L214-2 et de l'article L214-7 du code de l'action sociale et des familles



Les dispositifs mis en place

Dispositif à destination des enfants de moins de 3 ans

- **Les deux multi-accueils**

Les multi-accueils sont des structures mixtes qui permettent simultanément l'accueil d'enfants à temps partiel ou à temps complet. Leur mission principale consiste à permettre aux parents de concilier à la fois leur vie professionnelle et familiale. Il offre une capacité de 47 places au total.

De la même manière qu'ils sont un levier de développement territorial, les équipements petite enfance sont une source d'investissement social. La **mixité** et l'**égalité des chances** sont deux principes clés au sein des établissements publics gestionnaires (langage, accès à la culture, accueil d'enfants porteurs de handicap ...). Dans ce prolongement, l'**accompagnement à la parentalité**, bien qu'il puisse être difficile à financer, est lui aussi important dans une logique globale de services à la population.

- **Le RPAM (Relais Parents/Assistants Maternels) Les P'tites Mains :**

Dans cet environnement, les Assistant(e)s Maternel(le)s sont une alternative. L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile ou dans une maison d'assistant(e)s maternel(le)s jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans.

Des ateliers d'éveil sont proposés aux assistants maternels et les enfants :

- **Ateliers P'tit bain,**
- **Ateliers Ma p'tite mélodie,**
- **Ateliers Le P'tit labo d'expériences,**
- **Ateliers Contes,**
- **Ateliers le P'tit MOOV** en partenariat avec l'école Tabarly.

Des actions de professionnalisation à destination des professionnels de la petite enfance et des actions de soutien à la parentalité :

- **Animations festives (spectacle de fin d'année, repas partagés...),**
- **Soirée thématique à destination des familles** en collaborations avec une psychologue clinicienne,
- **Analyses des pratiques professionnelles** en collaboration avec une psychologue clinicienne (groupes de parole, Comptoir des professionnels...).

- **Le dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans :**

La direction des services départementaux de l'Education Nationale en partenariat avec la commune ont mis en place un dispositif de scolarisation de moins de 3 ans. L'objectif est de permettre à l'enfant un premier contact avec l'école dans un cadre rassurant et adapté à son rythme. Les parents sont accompagnés par les partenaires de la petite enfance avec une implication dans la vie de la classe et dans le suivi de la scolarité de l'enfant.

L'enfant a le choix mais il ne décide pas de tout. Il doit être accompagné vers l'autonomie et la responsabilité de sa pratique. Ceci demande donc une phase d'appropriation tant pour les adultes que pour les enfants : c'est laisser du temps pour la mise en place, du temps pour comprendre la place de chacun, du temps pour la remobilisation et du temps pour la finalisation de l'action. L'engagement est au cœur des projets développés.

- **L'étude dirigée**

Ce dispositif n'est pas un cours particulier mais un accompagnement permettant à l'enfant d'être encouragé, guidé et motivé pour faire ses devoirs. Les intervenants, en partie des professeurs, répondent à leurs questions sur différentes matières et leurs donnent des pistes de méthode de travail. Les devoirs peuvent être réalisés en totalité ou en partie à la fin de l'heure par l'enfant.

- **L'ALP plan mercredi (Accueil de Loisirs Périscolaire)**

Avec la création du dispositif Plan Mercredi (Directives de l'Education Nationale et Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018), le C.C.A.S. a fait le choix d'y participer activement.

Il a été mis en place et validé par le groupe d'appui départemental (Préfecture, DDEN, DDCS, CAF). Ainsi les enfants sont accueillis en ALP les mercredis avec des activités pédagogiques et éducatives, reposant sur une approche ludique, récréative et créatrice.

Ce dispositif est mis en œuvre sur l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis, conformément aux directives de l'Education Nationale et en application du décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 et dans le cadre du Projet Éducatif du Territoire. Ce dispositif permet d'instaurer un cadre de confiance pour la commune et pour les parents, permettant d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de qualité, accessible à tous. L'objectif ambitieux est de faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires

Il repose sur la transversalité entre tous les services étant en contact avec les enfants de 3 à 11 ans. Les projets pédagogiques suivent les projets d'établissement et les directives des instances institutionnelles. Un partenariat est développé basé sur la solidarité avec des associations qui ont pour objectif d'œuvrer au développement du Vivre Ensemble et inclusion des personnes dites « non ordinaires » (Notre petit prince Asperger, SILOE, ...) ou avec des institutions telles que le comité départemental du sport adapté.

Des projets sont développés également en relation avec des structures de la ville : l'EPHAD, les multi-accueils et le RPAM, écoles, école de musique.

- **L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :**

Durant les périodes de vacances l'ALSH est ouvert tous les jours de 7h30 à 18h30 pour les enfants de 3 à 17 ans sauf durant les fêtes de fin d'année.

Il offre une capacité de 60 places durant les vacances de février, d'avril et d'octobre et une capacité de 130 places durant la saison estivale.

La démarche pédagogique est inductive (liée à la pratique d'activité en groupe), la multiplication des expériences concrètes permet de comprendre l'intérêt de la coopération, de l'entraide et de la solidarité dans le vivre ensemble.

Une journée type existe et prend en compte des temps d'activité et des temps de vie quotidien par rapport aux besoins psychologiques, physiques et affectifs selon l'âge de l'enfant, au rythme de vie, aux envies et à la fatigue. Les gestes de la vie quotidienne en termes d'hygiène et de bon comportement alimentaire sont mis en avant, ainsi qu'en termes de savoir-vivre et savoir-être en collectivité (participation au rangement des salles et au débarrassage des tables).

Les intentions éducatives sont développées sous forme de thème par vacances afin de préserver une progressivité pédagogique, au travers d'activités sportives, citoyennes, environnementales, artistiques, numériques et culturelles. Chaque activité est mise au service du projet éducatif initial et la participation des enfants est fondée sur le principe de libre expression.

A l'issue de chaque thème un évènement rassemblant tous les enfants (parents parfois également) en lien avec le thème est organisé pour concrétiser l'aboutissement des valeurs développées. Sont également prévus des forums de discussion autour des valeurs abordées (développement du vocabulaire). Une place privilégiée est faite à l'expression orale, artistique, écrite, avec la création d'outil : « L'enfant se raconte ».

Des séjours sont proposés régulièrement aux familles qui fréquentent la structure sur des thèmes (nature et découvertes, via Rhôna, vive le camping, ...) en accord avec les objectifs généraux. Ses séjours concernent tous les enfants de 3 à 17 ans.

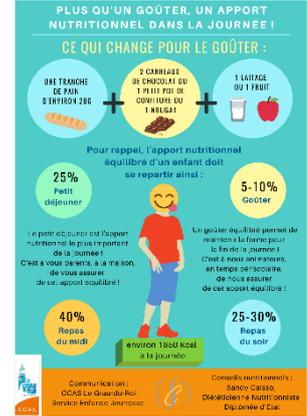
● **Stages sportifs :**

Des stages sportifs sont organisés par le service des sports en lien avec L'ALSH durant les vacances d'octobre et d'avril. Le but est de faire découvrir aux enfants des activités qui sont en lien avec le territoire ou les traditions locales (équitation, aviron, kayak, ...) mais également de les inviter à se poser des questions sur l'environnement et sur la santé physique. On accompagne les enfants et les jeunes à réfléchir sur leur propre comportement et à voir comment il influence leur état de santé et sur la nature. On les encourage à faire leurs propres choix pour une vie plus saine dans un monde plus sain (geste éco-responsable).

Le repas et le goûter sur ces temps

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite « EGalim », prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée. Ce secteur constitue un levier d'action essentiel du nouveau Programme national pour l'alimentation (2019-2023) pour favoriser l'accès de tous à une alimentation plus saine, sûre et durable. Les structures de la commune et de l'intercommunalité sont déjà positionnées sur l'interdiction du plastique, les repas dit « végétarien », les produits biologiques et locaux ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Concernant les goûters, ils sont servis à tous les enfants utilisant les dispositifs de la commune à 16h30. Il permet de partager un moment d'échange et de récupérer de l'énergie. La commune a fait le choix d'offrir ce temps pour permettre à chaque enfant d'avoir une collation identique et équilibrée.



Dispositif à destination des jeunes ados et préado

La Start et ses outils

La Structure d'Accompagnement et de Relais pour tous (START) les jeunes, a été créée en début d'année 2018 pour les jeunes de 16 à 25 ans. Elle accueille également des préados à partir de 12 ans. Ce guichet unique a pour objectif d'accueillir tous les jeunes de cette tranche d'âge, anonymement et gratuitement.

Il répond à des problématiques que la jeunesse peut rencontrer ; qu'il s'agisse de logement, d'alimentation, de santé, d'emploi, de mobilité, ou encore des difficultés qui demandent un accompagnement psychologique.

La structure travaille en transversalité avec le CCAS et les services de la commune comme les ALSH, le CMJV ou encore le service des actions sociales.

Pour répondre aux besoins du publics, la structure s'entoure de partenaires tels que le Centre Médico-Social (Aigues-Mortes), L'Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 30), le Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CEGIDD), la Maison Des Adolescents (MDA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (la structure s'est engagée sur le parcours santé : accès à un bilan de santé complet), la mission locale. Du plus, la structure répond à des appels à projet comme celui de Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA).

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

Le CCAS est opérateur du dispositif CLAS, le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité sur la commune depuis la rentrée 2016-2017. L'accompagnement à la scolarité offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, pour une plus grande implication dans la scolarité de leurs enfants. Les actions sont centrées sur l'aide à l'organisation des devoirs mais aussi sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire et l'accompagnement des parents.

Le Lieu d'Ecoute Adolescents (LEA) :

Le Lieu Ecoute Ado accueille des parents et des adolescents dans le respect total de leur anonymat. Le Léa est destiné aux adolescents et aux parents qui traversent des moments difficiles. Il peut s'agir, par exemple, d'aider le jeune à faire face à des difficultés rencontrées dans son cursus scolaire ou son insertion sociale.



Le LÉA est là pour leur permettre de parler d’eux, de comprendre comment ils vivent des situations de crise là où les parents ne sont pas toujours disponibles. Il permet un accueil d’accès facile et à court terme. Les entretiens sont gratuits et anonymes. Des permanences d’accueil offrent des créneaux de réservation deux fois par mois.

Le projet jeunes :

Dans le cadre de l’appel à projet jeune promu par la DRAJES (Délégation Régionale académique à la Jeunesse, l’Engagement et aux Sports) le Conseil Départemental, la MSA et la CAF, depuis cinq ans des jeunes s’engagent dans la réalisation d’un projet spécifique.

Concrètement, durant l’année scolaire, les jeunes se lancent dans un processus de projet, de la création jusqu’à la promotion en passant par la réalisation. Ils doivent s’organiser pour trouver un autofinancement.

L’Union des Jeunes (UDJ) :

L’Union des Jeunes est inscrite dans la prestation de service Jeunes qui est un dispositif cofinancé par la Caisse d’Allocations Familiales pour permettre la mise en valeur des jeunes sur le territoire de 12 à 25 ans.

Le CCAS via la Start est porteur de ce dispositif depuis le début de l’année 2019. L’animatrice en charge de l’UDJ recherche l’implication active et l’engagement des jeunes dans la réalisation de leurs projets autour du partage, de l’échange et d’activités choisies par les jeunes.

Pour ce faire, ces actions poursuivent les objectifs suivants :

- Développer la culture de l’initiative, de l’engagement et de la participation chez les jeunes ;
- Développer la citoyenneté et la prise de responsabilité des jeunes ;
- Rendre les jeunes acteurs de leurs projets et de leurs réalisations ;
- Accompagner l’autonomisation des jeunes ;
- Faciliter leur inclusion sociale et leur socialisation ;
- Valoriser les projets et réalisations des jeunes.

En 2019, l’UDJ compte une vingtaine de jeunes, tous ayant des idées d’actions et/ou projets.

Ils se sont constitués en un groupe soudé comprenant des jeunes de 14 à 21 ans, se sont baptisés « l’Union des Jeunes » et ont choisi un logo qui leur ressemble, se donnant ainsi une identité commune.

Ils sont également devenus acteurs des moyens de communication pour attirer d’autres jeunes de la commune.

L’UDJ propose des partenariats selon les projets avec des associations, les services municipaux, les services du CCAS....

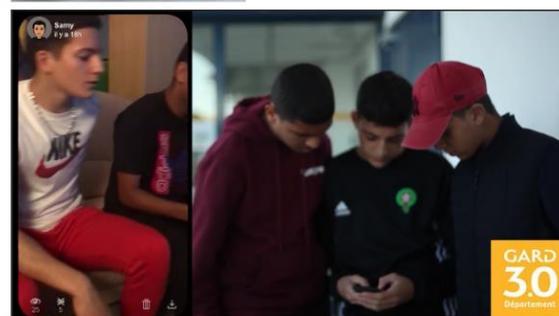
Cette année, c’est peut être votre projet qui sera choisi. Alors, action !



Le Gard est un vivier de jeunes inspirés, créatifs et inventifs. Cette année sera peut-être pour vous synonyme de réussite.

Le projet jeune est ouvert à tous les Gardois(es), seul(e) ou en groupe. Ne doutez pas et saisissez votre chance ! Il est l’heure de vous révéler et de dévoiler toute l’étendue de vos talents.

Petit conseil : n’hésitez pas à associer des thématiques très actuelles à votre projet. Votre dossier sera confié à un jury qui récompensera les projets les plus aboutis. Une aide financière sera attribuée aux lauréats afin d’assurer le soutien nécessaire à la concrétisation de leurs projets. Les inscriptions doivent parvenir à la CAF avant le 3 mars 2021.



ÇA FAIT LE BUZZ !

5 lauréats déjà récompensés

Loqmame a réalisé un court-métrage d’animation intitulé Corps et âmes : Inertie. Sa réalisation a été primée par l’association Lyf à l’occasion du cinquième Festival du Film Jeune de Lyon.

L’Union des jeunes du Grau-du-Roi, un collectif composé de membres de 11 à 25 ans, a elle-aussi réalisé un court-métrage intitulé Story. La vidéo conçue sous forme d’enquête vise à communiquer sur la façon dont se comporte la jeunesse d’aujourd’hui, tout en portant un regard critique sur son utilisation des réseaux.

Source : Site du Département du Gard

Les autres dispositifs en lien avec le PEdT

Le CMJV (Conseil Municipal des Jeunes Volontaires) :

Il réunit des jeunes de 11 à 14 ans qui ont envie de créer et porter des projets pour leur ville. Chaque semaine, ils se rencontrent pour travailler ensemble sur différents sujets.

Objectifs :

- Établir des dialogues entre eux, les élus et créer des relations intergénérationnelles
- Impliquer les jeunes dans la vie publique et leur permettre un apprentissage de la citoyenneté
- Faciliter l’expression et la concrétisation des idées
- Travailler avec les autres structures participatives notamment le CESEL où le CMJV sera officiellement invité



Les relais dans le champ du handicap

Le Relais Loisirs Handicap 30 (RLH30) et le Relais d'Accompagnement Petite Enfance et Handicap (RAPEH) sont en lien avec les professionnels intervenants sur les équipements communaux. Ils accompagnent ces professionnels dans la formation et la prise en charge d'enfant en milieu ordinaire.

Ils permettent la création de conditions nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures, pour permettre à chaque enfant de vivre et de jouer ensemble.

Ils mettent en place des rencontres pour échanger et faire évoluer les pratiques mais proposent aussi des "malles outils" pour sensibiliser les enfants à la différence.

Ils prennent contact avec les familles pour mettre en place une organisation sur la structure en lien avec le responsable. Cette sollicitation est faite par le responsable de structure suite à des échanges avec les parents et des observations factuelles.

« Développer les pratiques inclusives, c'est aller l'un vers l'autre, c'est faire l'effort de se reconnaître mutuellement en respectant la singularité et les particularités de chacun » (RLH30).

Une psychologue clinicienne vient dans les structures pour permettre également les échanges et les analyses de pratiques avec les professionnels. Des temps d'échanges sur des thèmes choisis par les parents sont également proposés dans des moments formels et informels.

Des rencontres avec les responsables de structures sont organisées afin d'échanger sur les familles qui rencontrent des difficultés d'handicap physique visible et invisible et sociales. L'objectif étant d'avoir un suivi de ces familles tout au long du parcours scolaire de l'enfant et des passages dans les différents dispositifs sans stigmatisation. Des travailleurs sociaux sont présents lors de ces réunions pour étayer les possibles actions à mettre en place pour le bien-être de la famille, de l'enfant et des professionnels.

La communication entre les acteurs et le public :

Outre, les moyens existants (site internet de la commune, articles du bulletin municipal, portail famille, affichage dans les différentes structures, etc.), le PEDT est encore mal connu de l'ensemble des usagers.

Mieux le faire connaître, c'est aussi mieux informer les parents, les enfants et les acteurs sur la volonté du mieux vivre ensemble, mais aussi mettre en exergue la qualité de l'accompagnement des enfants et de leur famille.

Des présentations seront donc prévues lors des conseils d'écoles mais également des conseils des parents.

Les conseils des parents sont développés sur toutes les structures de la ville. Ils permettent le passage d'information mais également le recueil des besoins immédiats des familles et leurs questionnements.

La formalisation d'un dépliant « C'est quoi un PEDT » permettra aux familles et aux professionnels d'avoir les éléments essentiels dans un petit format. Notre réflexion porte sur comment mieux faire connaître le PEDT et son contenu de façon à mobiliser et associer l'ensemble des acteurs concernés autour du projet.

La communication claire, concise et rapide permet à chaque parent une meilleure articulation avec leur vie professionnelle et personnelle. Le dialogue permettra par la suite une confiance et une reconnaissance des pratiques des professionnels.

Impacts attendus

Positionnement des parents comme « premiers éducateurs » de leurs enfants

Développement de la confiance des parents dans les structures

Capacité d'adaptation des professionnels et développement d'un réseau

Développement de la curiosité des enfants

Capacité des enfants à solliciter des ressources pour trouver des réponses

Développement d'une expression orale correcte

Amélioration du Vivre Ensemble

Réduction de la violence

Capacité des enfants à faire des choix et à tenir un engagement

Comportement inclusif avec tous

Les critères d'évaluation

En fonction des objectifs et des impacts attendus des critères vont être définis par les professionnels lors des comités thématiques et techniques et seront validés par le comité de pilotage.

- Dans les structures :

Des rencontres seront organisées avec les professionnels des différentes structures tous les ans pour recenser les faits observables en fonction de ses critères.

Des questionnaires seront transmis aux familles tous les ans.

SIGNATAIRES DU PROJET

Le projet définitif sera signé par le Maire et l'élue en charge du dossier.

Il s'agit de marquer l'engagement à assurer leurs interventions en totale cohérence avec le projet défini, les objectifs fixés ainsi que la qualité recherchée.

Le Maire de la commune de Le Grau du Roi
Président du CCAS

Docteur Robert CRAUSTE

Maire adjointe, déléguée à la Cohésion Sociale et à l'égalité homme/femme,
Vice-Présidente du CCAS

Elue en charge du dossier
Francoise Lautrec

QUESTIONNAIRE SATISFACTION FAMILIALES 2019
Accueil de Loisirs Périscolaires du Grau du Roi

Vous êtes l'un des parents d'un enfant de l'accueil de loisirs périscolaires du Grau du Roi. Il nous est agréable de connaître votre avis sur le service que nous vous proposons. Nous vous remercions de votre participation pour remplir ce formulaire, cela nous permettra de mieux répondre à vos attentes.

Comment qualifieriez-vous chaque prestation suivante? (1=Très satisfait, 2=Satisfait, 3=Pas satisfait, 4=Pas du tout satisfait)

	1	2	3	4
Les informations sur l'organisation de l'accueil de loisirs périscolaires				
L'information générale transmise (assemblees, etc...)				
La constitution du dossier d'inscription				
La procédure de réservation (en ligne, par téléphone, etc...)				
Les modalités de paiement des places				
Le mode d'inscription (sur place, en ligne, etc...)				
Le nombre d'activités				
L'adaptation des horaires d'accueil à vos besoins				
La disponibilité de l'équipe d'animation matin et soir de vos échanges sur les besoins des enfants et la disponibilité de la structure. Plus généralement l'accueil par l'ensemble de l'équipe sur les différents temps				
Le matériel				
L'organisation des locaux pour les besoins des enfants				
L'aménagement des espaces pour les enfants à 0-6 ans				
La qualité des espaces extérieurs				
L'entretien et l'hygiène des locaux				
Le matériel				
Les animations proposées par l'équipe				
La satisfaction de votre enfant				
Votre satisfaction sur la prise en charge de votre enfant				
Aspects et modalités possibles de la réservation				

OBSERVATIONS ou COMPLÉMENTS d'INFORMATION : _____

Signature : _____

VOLET LABELLISATION PLAN MERCREDI

PRÉAMBULE : La labellisation Plan Mercredi, convention annexe au PEdT a vocation à faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires. La continuité éducative est au cœur du Plan Mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs, et sur l'organisation d'activités périscolaires de grande qualité.

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

La signature de la convention PEdT et Labellisation du Plan mercredi engage les signataires à organiser des accueils de loisirs périscolaires du mercredi satisfaisant à la charte qualité du Plan Mercredi et permet d'obtenir un label qualité «Plan mercredi ».

Les signataires de la convention « Plan Mercredi » sont les mêmes que ceux de la convention PEdT.

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document ci-dessous, les éléments relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte :

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure	ALSH LES CHALUTIERS ET LES PITCHOUNS
Adresse	Rue de la rotonde 30240 LE GRAU DU ROI
Commune d'implantation	LE GRAU DU ROI

Le projet pédagogique sera joint également en annexe.

Plages horaires	MERCREDI MATIN	Plages horaires	MERCREDI APRES MIDI	Plages horaires	MERCREDI JOURNEE
7H30	Accueil périscolaire déclaré			7H30	Accueil périscolaire déclaré
12H00 ou 13H30	Avec ou sans repas	12H00 ou 13H30	Avec ou sans repas		Avec le repas
		18H30	Accueil périscolaire déclaré	18H30	Accueil périscolaire déclaré

Nombre de places pour les enfants de moins de 6 ans déclarés :	24	Nombre de places pour les enfants de plus de 6 ans déclarés :	24
--	----	---	----

ORGANISATION ET NATURE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Participation financière		
Temps concernés	Payant	Participation modulée selon les ressources
Mercredi	Oui	Oui
Autres temps périscolaires	OUI	OUI

Les tarifs des familles sont modulés sur la base des revenus des foyers en fonction des données de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard ou de l'avis d'imposition à l'année N-1 (par exemple pour l'année 2018, le calcul se fait sur l'avis d'imposition 2017).

Pour accéder aux services des ALP, les familles doivent impérativement s'acquitter d'une cotisation d'inscription forfaitaire, dont le montant est fixé en fonction du quotient familial.

La politique tarifaire est basée :

-Sur le principe de taux d'effort, modulé en fonction du nombre d'enfants et du quotient familial (tel qu'appliqué à la CNAF),

La grille tarifaire est à la disposition des familles sur le Portail famille ou sur demande auprès du guichet unique.

PROPOSITION DES ACTIVITES

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le matin et le soir ; Thématiques diversifiées, approche ludique, récréative, créatrice.	Une approche ludique est adoptée sur la structure	Une approche ludique est adoptée sur la structure
Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le mercredi :		
Activités artistiques	■	■
Activités scientifiques	□	□
Activités civiques	■	■
Activités numériques	□	□
Activités de découverte de l'environnement	■	■

Activités éco-citoyennes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités physiques et sportives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Partenaires associés à l'accueil de loisirs le mercredi :		
Associations culturelles et environnementales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Associations sportives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Equipe enseignante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Equipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation choisie : sous forme de cycle, de parcours, autre.	Les cycles durs de vacances à vacances avec un thème sur l'année scolaire	Les cycles durs de vacances à vacances avec un thème sur l'année scolaire
Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires Socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.	Oui	Oui
Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins	Oui mais pas sur toutes les activités	Oui mais pas sur toutes les activités
Equipe d'encadrement assurant la prise en charge des activités Statuts, qualifications etc.	BAFA, BPJEPS, animateurs sportifs, animateurs culturels	BAFA, BPJEPS, animateurs sportifs, animateurs culturels
Intervenants en plus de l'équipe d'encadrement :		
Intervenants associatifs rémunérés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervenants associatifs bénévoles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnels municipaux (éducateurs sportifs, Atsem, bibliothécaires, jardiniers, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CHARTRE DE QUALITE PLAN MERCREDI

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la DSDEN du Gard.

Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis :

- **Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier.** L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Application de la Tarification en fonction du barème départemental sur l'ALSH du mercredi
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DSDEN du Gard implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le directeur de la CAF.

Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les CAF tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses degrés d'isolement et d'enclavement notamment pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale.

Les services de l'État s'engagent à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site planmercredi.education.gouv.fr ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune LE GRAU DU ROI

-Les Chalutiers et les Pitchouns

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Commune LE GRAU DU ROI :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 24

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 24

Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités écocitoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)